

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT****DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : **26/03/2021**

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni n'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnements (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

<https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/2021032611951070>

PARCELLE ET ADRESSE(S)**PARCELLE****Arrondissement : 19****Section cadastrale : DH****Numéro de parcelle : 100**

Pour obtenir un plan de la parcelle et localiser les prescriptions réglementaires, vous pouvez utiliser l'application cartographique "Paris PLU" :

<https://capgeo.slg.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle

024 RUE D'HAUTPOUL
001 - 003 IMPASSE GRIMAUD

Alignement(s)

Alignement en limite de fait
Alignement en limite de fait

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Consulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les termes utilisés dans ce document : http://parisplu.paris.fr/LEXIQUE_URBANISME.pdf

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

- DPU "simple" DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du code de l'Urbanisme

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme de Paris
 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais
 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt
 Secteur du Sénat

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Monument historique classé Monument historique inscrit Périmètre de protection de monuments historiques
 Périmètre de site classé Périmètre de site Inscrit

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Servitude d'allignement

SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
Zonage:
Cote des plus hautes eaux connues:
Secteur Stratégique:
- Zones d'anciennes carrières
 Zone comportant des poches de gypse antédélien

DISPOSITIONS DIVERSES

La nature et la localisation de certaines de ces dispositions d'urbanisme sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

- Zone d'Aménagement Concerté
 Plan d'Aménagement d'Ensemble
 Périmètre de résorption de l'habitat insalubre et de restauration immobilière
 Zone de surveillance et de lutte contre les termites
 Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots
 Secteur d'Information sur les Soils
- Secteur de sursis à statuer
 Périmètre de Projet Urbain Partenarial
 Zone à risque d'exposition au plomb
 Périmètre de convention de rénovation urbaine
 Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE

L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur le site de la Ville de Paris

- Secteur de compensation renforcée
 Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Quartier à prédominance de surfaces de bureaux
 Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette page indique les principales dispositions d'urbanisme localisées qui s'appliquent à la parcelle.

Pour connaître la totalité des dispositions applicables, consulter le règlement du PLU de Paris : <http://plu.ligne.paris.fr>

Pour connaître l'emprise exacte des dispositions localisées, consulter les documents graphiques du PLU : <http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ZONAGE		Cf. dispositions générales du PLU § 1	
<input checked="" type="checkbox"/> Zone Urbaine Générale (UG)	<input type="checkbox"/> Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU)	<input type="checkbox"/> Zone Urbaine Verte (UV)	<input type="checkbox"/> Zone Naturelle et Forestière (ZNF)

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS			Cf. art. 2 du règlement de la zone UG
<input checked="" type="checkbox"/> Dispositions visant au rééquilibrage de l'habitat et de l'emploi : Secteur d'incitation à la mixité habitat-emploi			
<input type="checkbox"/> Secteur de dispositions particulières			
<input type="checkbox"/> Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global			
<input type="checkbox"/> Protection du commerce et de l'artisanat	<input type="checkbox"/> Protection renforcée du commerce et de l'artisanat	<input type="checkbox"/> Protection particulière de l'artisanat	
<input type="checkbox"/> Zone de déficit en logement social	<input checked="" type="checkbox"/> Zone non déficitaire en logement social		
<input type="checkbox"/> Protection de l'artisanat et de l'industrie	<input type="checkbox"/> Terrain composant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord'		

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS		Cf. art. 2 du règlement de la zone UG et annexes III, IV et V du règlement	
<input type="checkbox"/> Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de logement locatif social			
<input type="checkbox"/> Emplacement réservé pour espace vert public	<input type="checkbox"/> Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie		
<input type="checkbox"/> Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général	<input type="checkbox"/> Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser		

PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
<input type="checkbox"/> Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés au titre du PLU (cf annexe VI du règlement)
<input type="checkbox"/> Élément particulier protégé au titre du PLU
<input type="checkbox"/> Volumétrie existante à conserver
<input type="checkbox"/> Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

AMÉNAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET DES ESPACES RÉSERVÉS À LA CIRCULATION
<input type="checkbox"/> Aménagement piétonnier
<input type="checkbox"/> Emprise de construction basse en bordure de voie
<input type="checkbox"/> Voie à conserver, créer ou modifier
<input type="checkbox"/> Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
<input type="checkbox"/> Passage piétonnier sous porche à conserver

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS	Cf. art. 10 du règlement de la zone UG
<input checked="" type="checkbox"/> Plafonnement des hauteurs : 25.0 m sans préjudice des autres dispositions	Gabarit-enveloppe en bordure de voie : <input checked="" type="checkbox"/> Voie non bordée de filet (cf. art. 10.2.1) <input type="checkbox"/> Voie bordée de filets (cf. art. 10.2.2) <i>Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/)</i>
<input type="checkbox"/> Présence d'un fuseau de protection du site de Paris	
<input type="checkbox"/> Emprise soumise à une prescription de hauteur maximale des constructions	

PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES	Cf. art. 13 du règlement de la zone UG
Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:	
<input checked="" type="checkbox"/> Secteur de mise en valeur du végétal	
<input type="checkbox"/> Secteur de renforcement du végétal	
Prescriptions localisées:	
<input type="checkbox"/> Espace vert protégé	
<input type="checkbox"/> Espace boisé classé	
<input type="checkbox"/> Espace libre protégé	
<input type="checkbox"/> Espace libre à végétaliser	
<input type="checkbox"/> Espace à libérer	

STATIONNEMENT	Cf. art. 12 du règlement de la zone UG
<input checked="" type="checkbox"/> Limitation de la création de parcs de stationnement	

COMMUNE : PARIS 19^È

Département : Seine-Paris

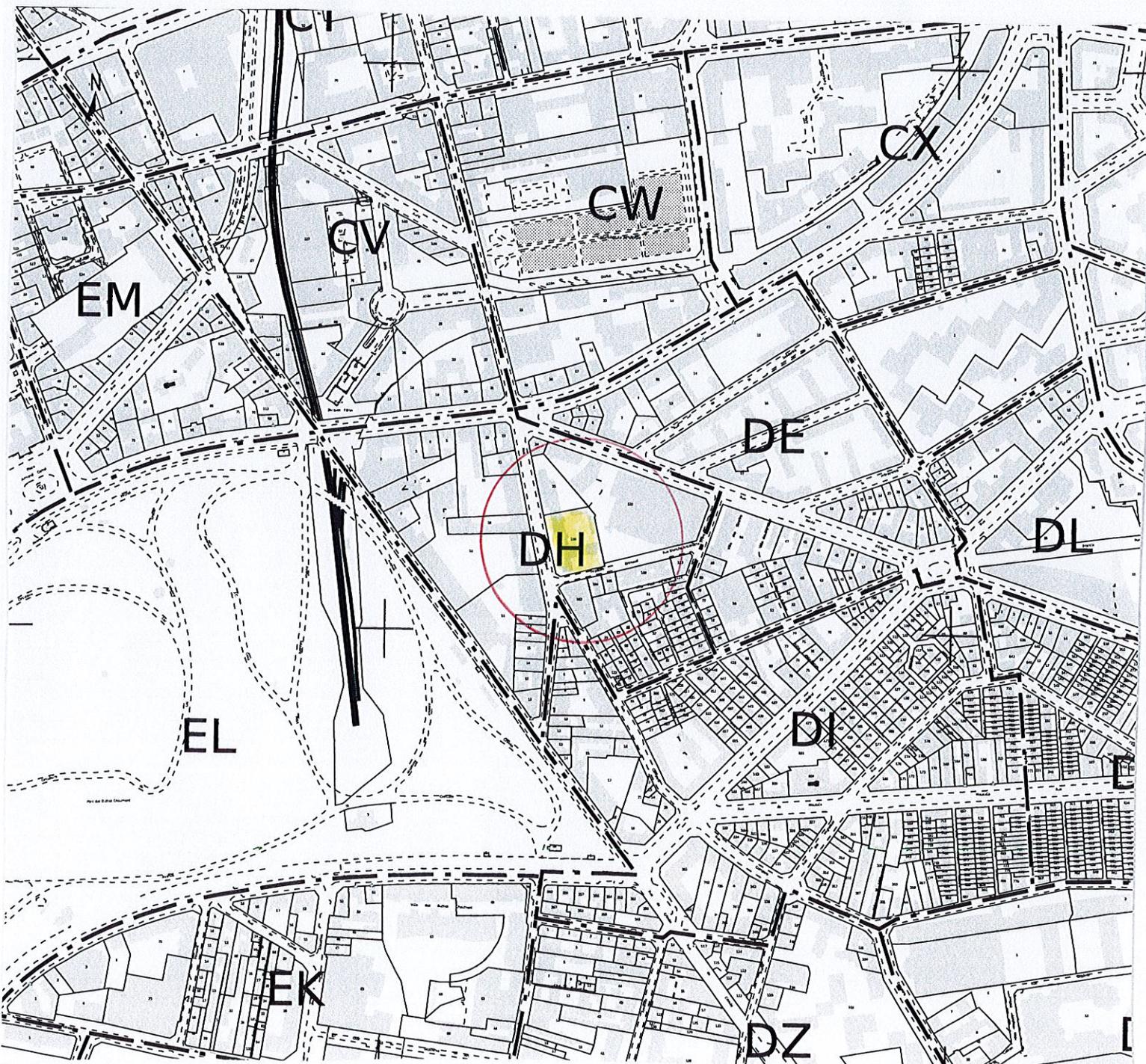
PLAN DE SITUATION

D'une propriété sise : **24 Rue d'Hautpoul**
1 Impasse Grimaud

Propriété appartenant à : Succession BEKER

Cadastre Section : DH 100

Contenance : 2360 m²



S.C.P. Hubert DOUCHET

Géomètre-Expert DPLG
10 Boulevard de Stalingrad
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 01.48.84.70.59
Fax : 01.48.53.50.22

TALON - MEILLET ASSOCIES

11 Rue Villaret de Joyeuse
75017 PARIS 17^E

CHOISY LE ROI, le 26 mars 2021

N/ Réf : 5277/21

V/ Réf :

Propriétaire SUCCESSION BEKER

Acquereur :

Cher Maître

En réponse à votre demande, je vous informe que l'immeuble situé à Paris :

PARIS 19^e

1 Impasse Grimaud - 24 Rue d'Hautpoul -

pour lequel vous m'avez saisi, ne fait l'objet à la date du 26/03/2021 d'aucun arrêté de péril, tel qu'il est prévu par les articles L-511.1 à L-511.4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous prie d'agréer, Cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Péril bâtimentaire - Insécurité des équipements communs - Mise en sécurité

Depuis le 1er janvier 2021, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et de son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, une nouvelle réglementation s'applique. En application de celle-ci, la Maire de Paris, dans son champ de compétences, est amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité en cas de risques liés à l'état d'un bâtiment ou liés à celui des équipements communs d'un immeuble.

Les arrêtés de péril et insécurité des équipements communs pris et notifiés avant le 1er janvier 2021, ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation. Ils restent en vigueur.

Liste des immeubles sous arrêtés

1er arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
13 rue des Lavandières Sainte-Opportune	 15/03/2021	

2e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
3 rue d'Aboukir	 20/05/2019	
34 - 36 rue du Caire	 08/03/2021	

3e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

4e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
4 bis boulevard Morland	 19/05/2014	

5^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

6^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

7^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

8^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

9^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

10^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

11^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
20 rue Richard Lenoir	 16/10/2019	

12^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

13° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
87 rue de Patay	 05/08/2013	

14° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

15° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
39 rue Mademoiselle	 18/12/2015	

16° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

17° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
6 rue Lantiez	 07/10/2011	
17 rue du Mont Doré	 15/01/2021	

18° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
92 boulevard de la chapelle	 06/03/2014	 11/06/2014
2 bis rue Buzelin	 11/03/2014	
2 rue de l'Evangile	 17/10/2019	
13 rue Boinod	 06/09/2019	
6 rue Joseph Dijon	 30/06/2020	

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

19e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
70 rue Georges Lardennois	 14/03/2006  29/04/2019	
7 passage Desgrais	 04/05/2016	
62 rue de Meaux	 14/01/2020	

20e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
24 rue de Ménilmontant	 24/10/2016	
87 rue de Bagnolet	 16/04/2009	
37 rue de la Cour des Noues / 76 rue des Prairies	 19/01/2015	
96 rue des Pyrénées	 05/09/2019	

Info Paris3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 26/03/2021		Références : 1040668 32-37/--																										
<input checked="" type="checkbox"/> Renseignement fournis selon le plan joint																												
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;">7</td><td style="width: 20px; text-align: center;">5</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">9</td></tr> <tr><td colspan="5" style="text-align: center; font-size: small;">Code postal</td></tr> </table>	7	5	0	1	9	Code postal					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;"> </td><td style="width: 20px; text-align: center;"> </td><td style="width: 20px; text-align: center;">D</td><td style="width: 20px; text-align: center;">H</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center; font-size: small;">Sect. Cadast.</td></tr> </table>			D	H	Sect. Cadast.				<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center; font-size: small;">Parcelle</td></tr> </table>	0	1	0	0	Parcelle			
7	5	0	1	9																								
Code postal																												
		D	H																									
Sect. Cadast.																												
0	1	0	0																									
Parcelle																												
PARIS																												
Adresse : 1 IMPASSE GRIMAUD 75019 Paris		Votre référence : 5277/21																										
Adresse complémentaire :																												
Parcelles complémentaires :																												

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Paris par arrêté interpréfectoral du 25 février 1977

Zone étendue au périmètre défini par l'arrêté actuel

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière ⁽¹⁾

possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou a du nivellement⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière <input checked="" type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine	<input checked="" type="checkbox"/>

Pa : en partie

	Pa
<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir